
DROITS DE VOTE

Conformément aux dispositions de l'article L. 225-73-1 du code de commerce, la société ZUBLIN IMMOBILIERE FRANCE informe ses actionnaires, qu'au 2 juin 2017, date de publication de l'avis de réunion valant avis de convocation à l'assemblée générale mixte des actionnaires de la société du 7 juillet 2017, le nombre total d'actions composant le capital de la société était de 17.227.970 auxquelles étaient attachés 17.227.970 droits de vote théoriques.

Compte tenu de l'auto-détention par la société de 4.804 actions à la date du 2 juin 2017, le nombre de droits de vote effectif à cette date est de 17.223.166.